



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

théâtre

Question écrite n° 64464

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des théâtres en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, la région PACA est connue dans le monde entier par l'intermédiaire du festival d'Avignon. Or la vie théâtrale se doit d'être dynamique en dehors des périodes estivales. Le théâtre de la Criée à Marseille, le théâtre de Nice... participent également à cette activité culturelle. Il souhaite connaître le montant des crédits affectés par son ministère à l'expression artistique en région PACA ainsi que les critères d'attribution de ces aides. Il souhaite connaître la répartition de ces aides entre les différentes entités (théâtres, compagnies, festivals...).

Texte de la réponse

Concernant le festival d'Avignon, ce dernier, financé sur crédits centraux, a reçu pour l'année 2001 une subvention de l'Etat de 16 470 000 francs. La direction régionale des affaires culturelles de PACA, quant à elle, a affecté pour l'année 2001, sur la base de son enveloppe de crédits déconcentrés, un montant total de 71 840 876 francs pour l'ensemble du secteur théâtre, y compris le théâtre de rue et les arts du cirque, sans compter les actions relevant de la formation et de l'enseignement. Cette somme se décompose de la façon suivante : le soutien aux institutions et lieux labellisés par le ministère de la culture et de la communication dont les missions ont été respectivement précisées par voie de circulaire ou de décret (pour les CDN par le décret du 2 octobre 1972, pour les scènes nationales par la circulaire du 30 avril 1997, pour les scènes conventionnées par la circulaire du 5 mai 1999) : 25 560 000 francs affectés aux deux centres dramatiques nationaux, 10 380 000 francs affectés aux quatre scènes nationales et 4 710 000 francs affectés aux scènes conventionnées ; le soutien aux compagnies tel que défini dans la circulaire du 12 mai 1999 : 2 169 000 francs affectés pour les compagnies dramatiques au titre d'une aide à la production, 9 069 646 francs affectés aux compagnies dramatiques conventionnées et 4 820 000 francs affectés aux compagnies arts de la rue et cirque ; le soutien à des festivals : 625 000 francs affectés à six festivals ; le soutien à un ensemble de lieux labellisés mais dont l'Etat souhaite soutenir l'action au titre de leur action artistique et culturelle : 14 507 230 francs affectés à une vingtaine de lieux répartis sur l'ensemble du territoire régional.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64464

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4179

Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6316